



SERVICE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dossier suivi par : Bertrand BIGAUD

Téléphone : 02 23 62 14 26

Télécopie : 02 23 62 14 29

Notre référence : SDG-BB/FB/11.3

Objet : Communication de documents

Pièce jointe : documents

Copie : L. Hamon

Monsieur Mistral OZ

Parti Pirate

« mistral.oz@partipirate.org »

Le 16 novembre 2015

Monsieur,

Par mail du 19 octobre, vous souhaitez, au titre de la loi du 17 juillet 1978, avoir communication de différents documents relatifs au Centre de tranquillité publique « RenCitéZen ».

Conformément aux règles en vigueur, vous trouverez ci-joint les documents demandés qu'il m'est possible de vous communiquer.

Je vous rappelle, en effet, que la communication de documents administratifs, dans le cadre de la loi précitée, se fait dans le respect des autres lois et des différentes jurisprudences de la CADA.

Vous trouverez, ainsi, joints à ce courrier:

- La DCM n° 228 du 19 mai 2014 qui fixe la liste des élus membres du Comité d'éthique pour le mandat en cours,
- La fiche de poste-type d'un agent d'accueil du Service Relation Citoyen,
- Le bon de commande du formulaire de déclaration d'incident,
- La proposition du prestataire pour la déclaration d'incident
- Le programme de formation des agents,
- L'arrêté de Monsieur le Maire du 3 juin 2013 relatif à la mise en place d'une solution de Gestion de Relation aux Citoyens,
- Le CCTP de la consultation relative à la solution Gestion de Relation aux Citoyens.

Je vous rappelle que l'organisation d'un service de la Ville (le Service Relation Citoyen ici) ne dépend pas des pouvoirs du Conseil municipal et ne donne donc pas lieu à une délibération.

Par ailleurs, le Comité d'éthique de la vidéo-protection n'a pas été réuni depuis le début du mandat et qu'il n'y a donc pas de procès-verbal récent.

S'agissant des budgets de la Ville, ceux-ci sont en ligne sur le site Internet et peuvent donc être consultés par tous ceux qui le souhaitent dans le cadre de l'open data.

.../...

Enfin, le Centre de tranquillité publique « RenCitéZen » fera l'objet d'une évaluation à une échéance de neuf à douze mois de fonctionnement, mais dont les modalités sont pour l'instant à l'étude.

Vous souhaitant bonne réception des documents souhaités,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



L'Adjoint au Maire délégué au
Personnel et à la Sécurité

Hubert CHARDONNET